

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/01/2009

Réception par le Prefet : 20/01/2009

Publication :



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-1-1-1

Séance du vendredi 16 janvier 2009

### **Attribution d'une subvention à l'Institut du Droit Local Alsacien Mosellan**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2008-5-1-4 du Conseil Général des 11 et 12 décembre 2008 relative aux moyens des services de l'administration générale et notamment de la Direction des Affaires Juridiques,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue pour l'année 2009 une subvention de fonctionnement de 50 000 euros à l'Institut du Droit Local Alsacien Mosellan et autorise son versement,
- Approuve l'avenant à la convention de financement du 7 février 2002 et autorise le Président du Conseil Général à le signer.
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le programme J720, chapitre 65, fonction 0202, nature 6574

LE PRESIDENT

Pour le Président,

le 1<sup>er</sup> Vice-Président Délégué

Rémy WITH

Adopté